

PROGRAMME DE MISE A NIVEAU

Segment artisanal

DEMANDE DE LA SUBVENTION SANS CREDIT

Pièces à fournir par l'armateur et à déposer au niveau du guichet unique en (1) exemplaires

1	Demande de participation au programme de mise à niveau légalisée
2	Copie légalisée de la CIN du ou des propriétaires
3	Factures définitives conformes et probantes des équipements établies selon les formes réglementaires définies par le Code de commerce
4	Procuration spéciale IBHAR signée et légalisée par le(s) propriétaire(s) servant pour les besoins administratives (en cas de besoin) .
5	Cahier des charges dûment signé et légalisé
6	Attestation des Références bancaires : <ul style="list-style-type: none">- du propriétaire (mentionnant son CIN et RIB)- En cas de plusieurs propriétaires présenter une attestation des références bancaires commune (mentionnant les CIN et le RIB)

Pièces à fournir et inclure par la DPM en complément dans le dossier déposé par l'armateur

7	Copie du congé de police authentifié par le Délégué des Pêches Maritimes
8	Copie de la Licence de pêche authentifiée par le Délégué des Pêches Maritimes

PROGRAMME DE MISE A NIVEAU

Segment artisanal

DEMANDE DE LA SUBVENTION AVEC CREDIT

Pièces à fournir par l'armateur et à déposer au niveau du guichet unique en deux (2) exemplaires

En plus des pièces exigés dans le cas de sans crédit, ajouter ce qui suit :

1	Fiche de renseignement à remplir par le client
2	Mainlevée de toute délégation de créance ou ordre irrévocable donné par le propriétaire à un autre organisme

PROGRAMME DE MISE A NIVEAU

SEGMENT COTIER

DEMANDE DE LA SUBVENTION SANS CREDIT

Pièces à fournir par l'armateur et à déposer au niveau du guichet unique en un (1) exemplaire

1	Demande de participation au programme de mise à niveau légalisée
2	Attestation ou certificat de propriété du navire mentionnant le ou les CIN du ou des propriétaire(s) délivrée par la DPM du port d'immatriculation
3	FACTURES : <ul style="list-style-type: none">- <u>Cas d'Achat d'Equipements</u> : pack ANABAR (machine à glace) et pack TAJHIZ (aménagement du pont) : Présenter les factures définitives conformes des équipements établies selon les formes réglementaires définies par le Code de commerce.- <u>Cas de réalisation des Travaux</u> : pack ANBAR (isolation de la cale et réfrigération de la cale) et pack BAHARA : Présenter les pièces justificatives des paiements (factures, bons d'achats,) inhérentes aux travaux réalisés.
4	Copie légalisée de la CIN du ou des propriétaires
5	Procuration spéciale IBHAR signée et légalisée servant pour les besoins administratifs (en cas de besoin)
6	Cahiers des charges dûment signés et légalisés
7	Attestation des Références bancaires <ul style="list-style-type: none">- du propriétaire (mentionnant son CIN et RIB)- En cas de plusieurs propriétaires présenter une attestation des références bancaires commune (mentionnant les CIN et RIB de chacun) L'attestation bancaire doit être signée par deux fondés de pouvoirs au niveau de la banque avec leurs signatures authentifiées.
8	Attestation de régularité fiscale (Art. 66 du code de recouvrement des créances publiques) en relation avec l'activité de pêche
9	Attestation de régularité vis-à-vis de l' ONP
10	Pièce justificatif du paiement des redevances d'exploitation d'installations radio-électriques pour l'année en cours

Pièces à fournir et inclure par la DPM en complément dans le dossier déposé par l'armateur

11	Copie de l'acte de nationalité du navire authentifié par le Délégué des Pêches Maritimes
12	Copie de la Licence de pêche authentifiée par le Délégué des Pêches Maritimes
13	Attestation d'activité du navire
14	Synthèse de toutes les factures présentées par l'armateur (cf modèle en annexe)

PROGRAMME DE MISE A NIVEAU

SEGMENT COTIER

DEMANDE DE LA SUBVENTION AVEC CREDIT

Pièces à fournir par l'armateur et à déposer au niveau du guichet unique en deux (2) exemplaires

En plus des pièces exigés dans le cas sans crédit, ajouter ce qui suit :

1	Fiche de renseignement à remplir par le client
2	Mainlevée de toute délégation de créance ou ordre irrévocable donné par le propriétaire à un autre organisme
3	Certificat positif ou négatif d'hypothèque maritime
4	Acte cession délégation

Le dossier sera complété par les pièces suivantes :

EN CAS DE SOCIETE

5	Demande de crédit auprès de la banque choisie
6	Statuts certifiés et déclaration de souscription et de versement (SDV)
7	Numéro de la patente
8	Registre de commerce
9	PV de l'assemblée constitutive désignant les administrateurs
10	PV du conseil d'administration désignant les mandataires de l'entreprise et fixant leurs pouvoirs
11	Publicité d'annonces légales
12	Attestation délivrée par l'ONP précisant le tonnage des captures et les recettes réalisées au cours des trois dernières années

En cas d'affaire personnelle ou de société de fait

5	Demande de crédit
6	Attestation délivrée par l'ONP précisant le tonnage des captures et les recettes réalisées au cours des trois dernières années

Liste des documents constitutifs du dossier de participation

PROGRAMME DE MODERNISATION DE LA FLOTTE COTIERE

DEMANDE DE LA SUBVENTION SANS CREDIT

Pièces à fournir par l'armateur et à déposer au niveau du guichet unique en deux (2) exemplaires

1	Demande de participation au programme de modernisation dûment signée et légalisée par le demandeur en mentionnant le pack choisi, le lieu de construction du navire (au Maroc ou à l'étranger en précisant le pays) ou de son importation (cf. canevas ci-joint)
2	Attestation ou certificat de propriété du navire mentionnant le ou les CIN du ou des propriétaire(s) délivrée par la DPM du port d'immatriculation
3	<p>Factures :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pack safina + : Présentation des factures définitives conformes et probantes établies selon les formes réglementaires définies par le Code de commerce : Identifiant fiscal, TVA, patente, RC, CNSS, modes de paiement, N° de chèque, Montant TCC ou HT... ..).- Pack safina : Présenter les factures définitives conformes au code de commerce pour tout ce qui est achat d'équipement (moteur et accessoires, équipements de prospection et de navigation, treuil, grue, armement....). Le comité local se réserve le droit, au cas où il juge utile, d'exiger la présentation de factures conformes pour tout autres équipements incorporés dans le navire. <p>Dans le cas de réalisation des travaux de construction de la coque, de charpenterie et les travaux effectués par les différents corps de métiers ayant servi à la construction du navire, le propriétaire doit présenter les pièces justificatives de paiement (Factures, bons d'achat) y afférentes.</p>
4	Copie légalisée de la CIN du ou des propriétaires
5	Procuration spéciale IBHAR signée et légalisée servant pour les besoins administratifs. (en cas de besoin)
6	Cahiers des charges dûment signés et légalisés
7	Contrat avec le chantier naval
8	<p>Attestation des Références bancaires des personnes qui percevront la subvention telle que précisée dans la procédure:</p> <ul style="list-style-type: none">- du propriétaire (mentionnant son CIN et RIB)- En cas de plusieurs propriétaires présenter une attestation des références bancaires commune (mentionnant les CIN et RIB de chacun) <p>Si le montant qui sera versé sur un compte dépasse 500 000 dh, l'attestation bancaire doit être signée par deux fondés de pouvoirs au niveau de la banque avec leurs signatures authentifiées (légalisées).</p>
9	Attestation de régularité fiscale (Art. 66 du code de recouvrement des créances publiques) en relation avec son activité de pêche
10	Pièce justificatif du paiement des redevances d'exploitation d'installations radio-électriques pour l'année en cours
11	Attestation de régularité vis-à-vis de l'ONP
12	Pour les navires importés de l'étranger : dépôt du dossier technique exigé par l'administration des Pêches dans le cas d'importation des navires

Pièces à fournir et inclure par la DPM en complément dans le dossier déposé par l'armateur

12	Copie de l'acte de nationalité du navire authentifié par le Délégué des Pêches Maritimes
13	Copie de la Licence de pêche authentifiée par le Délégué des Pêches Maritimes
14	Attestation de radiation de l'ancien navire pour les navires immatriculés à partir du 01/01/2009
15	Attestation de mise en chantier délivrée par le port où s'effectuent les travaux pour les navires en cours de construction
16	Attestation d'activité : <ul style="list-style-type: none">- Navires immatriculés à partir du 1/1/2009 : des unités nouvellement construites- Navires cours de construction : des navires à remplacer
17	Copie de l'autorisation de remplacement (joindre les prorogations)
18	Décision d'attribution du nom pour les navires immatriculés à partir de 1 janvier 2009
19	Tableau récapitulatif des factures présentées par l'armateur selon les étapes de construction du navire (cf modèle dans la procédure en annexe)

PROGRAMME DE MODERNISATION DE LA FLOTTE COTIERE

DEMANDE DE LA SUBVENTION **AVEC CREDIT**

EN PLUS DES PIECES EXIGES DANS LE CAS SANS CREDIT, AJOUTER CE QUI SUIT :

Pièces à fournir par l'armateur et à déposer au niveau du guichet unique en deux (2) exemplaires

1	Fiche de renseignement à remplir par le client
2	Mainlevée de toute délégation de créance ou ordre irrévocable donné par le propriétaire à un autre organisme
3	Certificat positif ou négatif d'hypothèque maritime
4	Acte cession délégation

Le dossier sera complété par les pièces suivantes :

- ***EN CAS DE SOCIETE***

5	Demande de crédit auprès de la banque choisie
6	Statuts certifiés et déclaration de souscription et de versement (SDV)
7	Numéro de la patente
8	Registre de commerce
9	PV de l'assemblée constitutive désignant les administrateurs
10	PV du conseil d'administration désignant les mandataires de l'entreprise et fixant leurs pouvoirs
11	Publicité d'annonces légales
12	Attestation délivrée par l'ONP précisant le tonnage des captures et les recettes réalisées au cours des trois dernières années

En cas d'affaire personnelle ou de société de fait

1	Demande de crédit
2	Attestation délivrée par l'ONP précisant le tonnage des captures et les recettes réalisées au cours des trois dernières années

